



14ème législature

Question N° : 90418	De Mme Valérie Corre (Socialiste, républicain et citoyen - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >retraites : fonctionnaires civils et militaire	Tête d'analyse >retraites complémentaires	Analyse > éducation nationale. fonds COREM. pérennité.
Question publiée au JO le : 20/10/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Corre, députée du Loiret, attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, sur l'état financier du fonds de retraite complémentaire COREM. Nombreux sont les fonctionnaires de l'éducation nationale à avoir choisi ce système de retraite complémentaire. Or les engagements de ce fonds ne sont couverts qu'à hauteur de 68,9 %, à raison de 6,6 milliards d'euros sur 9,5 milliards d'euros engagés, et la situation semble toujours se dégrader. Ayant déjà connu plusieurs baisses du rendement des épargnes, l'état du fonds COREM inquiète de nombreux cotisants, qui craignent de perdre l'argent qu'ils ont investi. La pérennité du fonds COREM est-elle aujourd'hui assurée ? Elle lui demande quelles sont les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour assurer sa stabilité.